## ADDITIONS ET CORRECTIONS

## Série E, tome I : Duché d'Harcourt

Page 17, 2º col., ligne 43, lire :... 15 pièces papier, - et ajouter à l'article E. 13, à leurs dates, les analyses d'actes qui suivent : Constitution de procureur, devant les notaires du Châtelet, de Jean Fossey, bourgeois de Caen, par Gillonne de Harcourt, dame patronne de Fresney-le-Puceux, vicomtesse héréditale de Fontenay-le-Marmion, châtelaine de Bretteville-sur-Laize, comtesse de Croisy, veuve de Charles-Léon de Fiesque, comte palatin, vicaire de l'Empire, etc (1664). - Exploit signifié, à la requête de Jean Le Vieux, ancien échevin, banquier, bourgeois de Paris, demeurant rue des Mauvaises Paroles, près de Sainte-Opportune, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Le Danois, fermier général de la coupe des bois de Thury, en raison du prêt de 3.000 l. t. fait à la comtesse de Fiesque et transporté sur Louis de Harcourt, marquis de Thury, demeurant à Paris, rue du Mail, paroisse Saint-Eustache, tant en son nom que comme tuteur naturel d'Odet de Harcourt, son fils et de fleu Marie-Julie de Harcourt, (vers 1668). Procédures pour le paiement à la succession de Jean Ruault, tailleur et valet de chambre du prince de Condé, de la somme de 3.310 l. 14 s., par lui prêtée à Marie du Poirier d'Amfréville, épouse d'Odet de Harcourt, comte de Croisy, marquis de La Motte-Harcourt et de Thury, qui devait être remboursée par les mains de Jacques Georges, fermier de la terre et seigneurie de Saint-Germain, vicomté de Falaise, propre de ladite dame (1669).— « Déclaration des biens de Madame la comtesse de Fiesque et dont elle est encore jouissante, la saisie réelle n'aiant point esté faicte. — La viscomté de Fontenay-le-Marmion, dont le chef est assis en la paroisse de Fontenay et s'extend ladite viconté es vicontez de Fallaise, Caen, Vire et Auge, en plusieurs parroisses, consistant en domaine fieffé et non fieffé, chasteau ruiné, mottes, manoir, maisons, moullins ou place de moullins, colombier, chapelle, terres, héritages, plants, prez, pasturages, garenne, estancs,

rivières, hommes et vassaux, tant noblement que roturièrement tenus anciennement à haute justice cour, usage, pleds, gaiges pleiges, rentes ou deniers, grains, œufs, oiseaux, reliefs, traisiesmes, service de provosté, four à ban, parc, droit de marché, de foires et coutume, droits honoraires, etc.... La chatelnie de Breteville-sur-Laize, mouvante et relevante de la visconté de Fontenay-le-Marmion.. Le fief, terre et seigneurie du Mesnil-Aumont et da Londel, membre rellevant et mouvant de la viscompté de Fontenay-le-Marmion, dont le chef est assis en la paroisse de Barbery... Le fief, terre et seigneurie de La Planche, dont le chef est assis en la paroisse de Fresney-le-Puceux et s'extend aux parroisses de Bretheville-sur-Laize, Quilly et es environs concistant en domaine fieffé et non fieffé. moullins, le patronage de l'église de ladite parroisse de Fresney.... Le fief, terre et seigneurie de Fouqueville dont le chef est assis en ladite parroisse de Fresney-le-Pulceux et s'extend aux parroisses de Bretheville-sur-Laize, Quilly et des environs.... Le fief noble, terre et seigneurie de Saint-Germain dont le chef est assis en ladite parroisse de Fresney... Le fief noble et seigneurie de Moulinnes dont le chef est assis en ladite parroisse de Fresney... Le fief, terre et seigneurie de Touchet, mouvant et rellevant de la chatellenie de Breteville-sur-Laise, dont le chef est assis en la parroisse de Fresney-le-Pulceux... Le fief noble du Buisson dont le chef est assis en ladite parroisse de Fresney... Le fief noble de Villiers [d°]... de Barbery [d°]...... Déclaration des biens saisis réellement.... : le fief noble, terre et sieurie de Cailloué, tenu, mouvant et relevant du Roy, à cause de sa viconté de Saint-Silvin, dont le chef est assis en la parroisse de Quilly, hameau de Cailloué et s'extend aux parroisses de Bretheville-sur-Laise, Sainte-eaux, Fresney-le-Pulceux et aux environs... Le bois du Thuit vulguairement appelé la forest de Cinglais, plants et bois taillis, contenant 1.200 arpens ou environ

exploitables par cent arpens par an jouxte d'un costé et d'un bout ledit seigneur marquis de Thury et d'autre le sieur de Bretheville-Sorteval, les héritiers de feu monsieur Sallet, le sieur d'Auverne et ladite dame contesse de Fiesque, chacun en partie d'un bout sur les relligieux de Barbery..... Une pièce de terre en bois taillis nommée les Carbonnières, contenant 14 acres ou environ.... La terre de la chapelle du Thuit, y compris un vieux château ruiné et le bois d'alentour et, en dedans, deux petittes maisons manables et estables, tout en un tenant, consistant en prey, plant, terre labourable et bois taillis, le tout contenant 30 acres ou environ... Trois vergées ou environ ... sur quoy il y a maisons, assises à Boulon... Mais la forest de Cinglais a esté érigée en fief pour relever de la vicomté de Fallaise ... Il est d'observation que Mademoiselle s'est faite adjuger la mouvance de Fontenay-le-Marmion, de Breteville-sur-Laise et du Mesnil-Aumont et touche le 13e comme rellevans de la viconté de Roncheville ». (Informe, s. d.).

Page 34, ajouter:

E. 27 bis, (Cahier) — Imp. Paris, Demonville, in 40, 34 p.

1789. — Discours de réception à l'Académie française du duc de Harcourt, successeur du maréchal de Richelieu. Réponse de Gaillard.

Page 57, ajouter :

E. 59 bis. (Cahier.) - Papier, petit format, 24 feuillets.

1786. — Compte-ouvert de recette des rentes seigneuriales du duché d'Harcourt. — Liste des prévôts nommés en 1786. — Prix des grains dûs en 1785: froment: 4 l. 1 s. orge: 2 l. 5 s.; avoine: 1 1. 4 s.; « celle de Cesny »: 1 l. 6 s. — Récapitulation de la recette: Croisilles: 58 1. 4 s. 6 d.; Barbery: 171 l. 4 d.; Fontenay: 297 l.; Cesny: 1.447 l. 8 s. 6 d.; Grimbosq: 708 l. 4 s. 5 d.; Bois Daniel: 213 1, 26 s. 6 d.; Clécy: 23 1. 16 s. 8 d.; La Mousse: 290 1. 10 s. 2 d.; Saint-Rémy et Saint-Omer: 25 1. 10 s. et 19 boisseaux d'avoine; Hamars: 893 l. 14 s. 10 d.; Esson: 15 l. 5 s.; Pont-d'Ouilly: 1.291 l. 5 s. 8 d.; « terres à Cesmy »: 620 l. Total: 6.055 l. 2 s. 9 d. — Notes de dépenses : papier pour les gages plèges, contrôle des tènements des plaids, etc. (Don de M. le Dr Le Dard, du Neufbourg (Eure), 1927.)

E. 59 ter. (Liasse.) - Cahier, 2 pièces, papier.

1784-1787. — Succession du maréchal d'Harcourt. — « Etat des diligences que j'ai remises

à M. Bescher pour la succession de Mgr. le maréchal de Harcourt », signé : Mouttier (1784).-« Compte que rend à Messeigneurs les ducs de Harcourt et de Beuvron le sieur Le Bart, chargé de la régie du duché de Harcourt, de la recette et dépense qu'il a faite pour la succession de Mgr. le maréchal de Harcourt » : recette : ventes de bois. fermes et autres revenus, « sommes envoiées de Paris »: 55.773 l. 3 s. 5 d.; dépense : entretien du château avant le 1er janvier 1784, gages et nourriture des domestiques, charges et rentes de la terre, vingtièmes de la terre, « consommation » du château et de l'écurie, réparations aux églises et aux fermes, dépenses particulières (loyer du chapelain, de la manufacture de dentelles, droguet pour les pauvres, « au soldat qui travaillait aux mûriers, pour racommodage d'une horloge, aux ouvriers qui ont sonné les cloches de l'église lors de la mort et lors des services »), « pour la quarantaine des gens de Harcourt suivant l'état », « aux personnes pensionnées », procès-verbal estimatif des réparations du château : 39.210 l. 8 s. 2 d. Excédent de la recette : 16.562 l. 15 s. 3 d., dont il faut déduire 983 1. 13 s. 1 d. dont la dépense de 1783 excédait. la recette — Charges du duché d'Harcourt : rentes foncières : à l'abbaye de Fontenay, à la seigneurie de Condé, au trésor de Harcourt, à l'abbaye de Grestain, etc., succession de Madame la Maréchale : à la Visitation de Caen : 550 l. etc.; rentes hypothèques créées par feu le maréchal Anne-Pierre (aux Carmélites de Caen : 200 1. etc.); pensions, « apointemens » (maîtresse de dentelle, chirurgien, chapelain, petit concierge à Caen, etc.).

E. 59 quater. (Liasse.) — Cahier, grand format; papier, 21 feuillets.

1788=1790. — Duché d'Harcourt. — « Résultats des comptes rendus du duché de Harcourt pour les années 1785, 1786 et 1787 » : 1785 : la dépense excède la recette de 17.499 l. 6 d.; 1786 : la dépense excède la recette de 22.072 l. 13 s. 3 d.; 1787 : la recette excède la dépense de 3.774 l. 9 s. 2 d. — « Compte que rend le sieur Le Bart à Mgr. le duc de Harcourt des revenus du duché de Harcourt jusqu'aux dernières époques des baux, ainsi qu'il est marqué »; recette: ventes de bois: 69.004 l. 10 deniers. ; fermes et autres revenus (63 articles): 26.342 l. 14 d.; ventes de bois extraordinaires: 620 l. « farines restées au château après le départ des soldats de la Commissaire générale »: 115 l.; ventes

de moutons: 3.734 l. 17 s. 6 d.; laiterie : 306 l.; domaine de la Colline : 152 l.; treizièmes : 430 l. 3 d.; rentes seigneuriales : 2.767 l. 12 s. Total de la recette: 103.472 l. 18 s. 8 d.; reprise: 51.174 l. 9 s. 8 d.; dépense: dépenses du château: 2.792 l. 6 s. 9 d.; chapelain: 250 ll; gages: 2.444 l.; gardes chasse: 2.550 l.; pensions: 1.600 l.; hôtel de Caen: 1.144 l. 7 d.; potager: 1.657 l. 6 d.; « ouvriers de toute espèce » : 5.241 l. 7 s.; récolte des foins et grains: 704 l. 15 s. 6 d.; avoine: 6.573 l. 16 s. 9 d.; paille: 1.365 l. 4 d.; entretien des voitures : 412 l. 18 d. ; moutons : 2.454 l. 16 d.; laiterie: 623 l. 1 s. 6 d.; chiens de l'équipage de chasse: 2.444 l.; entretien des routes de la forêt: 265 l. 7 s. gibier fourni par les gardes: 33 l. 10 s.; médicaments: 193 l. 17 s. 9 d.; réparations et constructions à la baronnie de Cesny: 1.044 l. 8 d.; réparations du moulin de Harcourt, du pont et de la chaussée d'Ouilly, de la ferme du Vieux-Château: 427 l. 16 d.; rentes dues sur le duché, l'hôtel de Caen et la Colline: 3.286 l. 12 s.; vingtième de la terre : 2.848 l. 6 s. 8 d. ; taillis: 899 1. 18 s. 6 d.; aumônes: 909 l. 19 s. 3 d.; frais de justice: 48 l. 18 s. 6 d.; « dépense personnelle à Mgr. » (pavé du bourg d'Harcourt, procès de ses gens etc.): 605 l. 13 s. 5 d.; frais de régie: 4.484 l 13 s. 5 d.; etc. Total de la dépense: 61.174 l. 1 d. Excédent de la dépense et de la reprise. 8.875 1. 16 s. 1 d. (4 septembre 1790). « Le 16 janvier (?) 1819, j'ai été soldé, Le Bart. »

Page 83, col. 1, ligne 24, ajouter : 2 p. int.

Page 142, ajouter :

E. 215 ter. (Liasse.) - Cahier, grand format; papier, 6 feuillets

1779-1780. — Beuvron. — « Compte que rend le s. Le Bart à Mgr. le duc de Harcourt, marquis de Beuvron, des revenus dudit marquisat pour l'année 1778, ensemble du chapitre des reprises du compte de l'année 1777, arrêté le 25 octobre 1778 »: recette : 34.306 l. 4 s. 4 d.; reprises du compte précédent : 821 l. 8 s. 2 d.; reprises du présent compte : 621 l. 11 s. 4 d.; recette effective du présent compte : 34.506 l. 1 s. 2 d.; dépense : 32.421 l. 5 s. 6 d. Excédent de recette : 2.084 l. 15 s. 8 d.

E. 225 quater. (Liasse.) — Cahier, moyen format; papier, 3 feuillets.

1786. — Beuvron. — « Compte que rend le sieur Le Bart à Mgr. le duc de Harcourt, marquis de Beuvron, du revenu dudit marquisat pour l'an-

née 1785, ensemble du chapitre de reprise contenu dans le compte de ladite terre pour l'année 1784..»: recette: 42,272 l. 9 d.; reprises du compte précédent en recette: 1.100 l. 3 s.; reprises du présent compte: 966 l. 16 s. 8 d.; recette effective: 42.405 l. 7 s. 1 d.; dépense: 33.457 l. 5 s. 3 d. Excédent de recette: 8.948 l. 1 s. 10 d.

Page 142, col. 1, ligne 47, lire: 5 pièces, parchemin.

Page 181, col. 2, ligne 27, lire: 17 pièces, parchemin.

Page 181, col. 2, ligne 28, lire: 1573.

Page 222, ajouter:

E. 316 bis (Liasse). — 9 pièces parchemin; 9 pièces papier

1462=1662 cop. — Fontenay-le-Marmion. — Aveux rendus, aux pleds de la vicomté de Fontenay-le-Marmion (1462), à Jeanne de Vallée, vicomtesse héréditale et dame de Fontenay-le-Marmion (1486, 1491, 1492, 1494), à Marguerite de Vassy, vicomtesse de Fontenay-le-Marmion et Bretteville-sur-Laize, veuve de Charles d'Aché, sieur de Cerquigny, chevalier, panetier et gentilhomme ordinaire du roi (15??), à Philippe de Vassy, vicomte hérédital de Fontenay-le-Marmion et seigneur de La Quièze (1509), etc., pour divers tènements à Fontenay-le-Marmion, notamment au lieu dit Pont-Perrin.

Page 225, sol. 2, ligne 29, lire: 21 pièces, parchemin.

Page 236, col. 2, ligne 31, lire: 123 pièces papier. Page 261, 2º col, ligne 13, lire: 20 pièces, papier.

Page 262, 1<sup>re</sup> col., ligne 4, ajouter: mainlevée de la baronnie de Cesny et Grimbosq et mandement de la Chambre des comptes au bailli de Caen pour laisser jouir de ladite baronnie Jacques de Harcourt qui en a rendu aveu.

Page 285, ajouter:

E. 419 bis. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1747. — Saint-André et Saint-Martin de Fontenay. — Mandement d'Alexandre-Noël de Baudry, écuyer, sieur de Balzac, docteur agrégé aux droits de l'Université de Caen, lieutenant général du sénéchal du bailliage du duché et pairie de Harcourt, dont le marquisat de La Motte-Harcourt-Cesny est membre, appartenant à François de Harcourt, duc de Harcourt, pair et maréchal

de France, chevalier des ordres, capitaine d'une compagnie des gardes du corps, gouverneur de Sedan, « au premier sergeant royal ayant qualité pour l'absence d'un prévost » de saisir divers héritages et maisons à Saint-Martin et Saint-André de Fontenay, pour être réunis au corps et domaine non fieffé dudit marquisat, faute d'hommages, d'aveux rendus, rentes non payées, devoirs non faits, - et exécution de ce mandement, à la requête du maréchal duc de Harcourt, demeurant ordinairement à Paris, rue de Bourbon, paroisse Saint-Sulpice, à la diligence de François Le Bart, procureur et garde des archives du duché, signification étant faite à la sortie de la grand'messe paroissiale de Saint-André de Fontenay, « dite et célébrée à l'abbaye de Fontenay, l'église de ladite paroisse étant interdite ». (1747).

Page 324, ligne 7, lire: 17 pièces, parchemin.

Page 332, ligne 4, lire: 7 pièces parchemin.